

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Fiche Action

Découverte Engins de Guerre



Phase I : Mobilisation et Organisation

Tableau de mobilisation

Personne à contacter	Numéro de téléphone	Rôle dans la cellule	Alerté OUI / NON ?
		DOS	
		RAC	
		Directeur de la cellule Technique	
		Directrice de la cellule Soutien à la population	
		Directeur de la cellule Sécurité	
		Directeur de la cellule Logistique	

Astreintes

Voirie :

Espaces verts :

Bât/chauffage :

Informatique :

Phase II : Les actions à mener

L'action communale Décider et Planifier	
Définir les objectifs	Organiser l'action
Actions préventives	<p>Ce risque est permanent dans la commune et la population fait l'objet de communication régulière de la part des services concernés.</p> <p>Il est bien maîtrisé pour les petites interventions du quotidien mais convient d'être pris en compte en cas de découverte de munitions de grande ampleur (dépôt d'explosif, bombe, obus etc...)</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir et identifier l'alerte ; - Déterminer les secteurs concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - L'alerte peut provenir de la préfecture, des pompiers, riverains, policiers, brigade verte, d'un chantier ou d'un particulier ; - Si dans le secteur concerné, il y a des habitations des structures particulières et en fonction du risque : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ; <input type="checkbox"/> Intoxication par inhalation, ingestion ou contact ; <input type="checkbox"/> La dispersion dans l'air de gaz toxiques : les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment en effet des agents toxiques mortels. Si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air. <p>Cette analyse de l'engin et des conséquences prévisibles ne peut être effectuée que par le personnel du service de déminage de la préfecture.</p>
<p>En fonction des conséquences envisagées :</p> <p style="text-align: center;"><u>Déclenchement du PCS</u></p>	<p><u>Sur décision du maire, le PCS est déclenché ;</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le DOS informe la Préfecture du déclenchement du PCS et de l'activation de la CCC.
Mise en place de la Cellule Communale de Crise	<p><u>Assistants de la Direction des Actions Communales secondés par la cellule logistique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et directives d'installation dans la partie II du PCS en place dans l'armoire de stockage de la salle Hansi. - Mise en place d'une main courante (modèle en annexe) <p><u>DOS et RAC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les cellules à mettre en place
Diffusion de consignes vers la population	<p><u>Direction de la communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réseaux sociaux, panneaux d'information, presse voir fiche alerte partie II) <p><u>Cellule sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Diffusion de l'information par les EMA (public adress) <input type="checkbox"/> Avec renfort éventuel de la RCSC
Sécurisation de la ou des zone(s) touchée(s) par le risque d'explosion et d'intoxication	<p><u>Cellule Sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Balisage par la police municipale en lien avec les autres forces ; - Interdiction d'accès au public dans les zones à isoler (gestion des curieux) ; - Fermeture des routes permettant l'accès aux zones concernées ;
Evacuation des populations à risques	<p><u>Cellule sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec les autres forces de sécurité et de secours ; <p><u>Cellule technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des moyens nécessaires (bus trace etc...)

Ouverture des lieux de regroupement et accueil des sinistrés vers des bâtiments sécurisés et en dehors des zones touchées	<p>Cellule service à la population (voir tableau partie II du PCS et cartographie)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du ravitaillement pour les sinistrés si l'évacuation doit durer dans le temps ; - Renfort des associations et de la RCSC (si besoin).
Maintenir l'information	<p>Direction de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, la radio etc... - Gestion des sollicitations médiatiques

Phase III : le retour à la normale

GESTION POST CRISE	
Définir les objectifs	Organiser l'action
Informers la population de la fin de l'alerte et du retour à la normale	<p>Direction de la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Via les réseaux sociaux, la presse, <p>Cellule sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMA, RCSC (si besoin) <p>Responsables des lieux de rassemblements et d'hébergements d'urgence</p>
Relogement des sinistrés	<p>Cellule d'assistance à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le retour des sinistrés regroupés dans les points d'accueil dans leurs logements ; - Assurer si besoin le relogement transitoire ; - Prendre contact avec les bailleurs sociaux pour évaluer la situation et estimer leur possibilité de soutien ;
Soutien matériel à la population	<p>Cellule logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et accompagner la population ; - Prendre les mesures de remise en état de l'infrastructure et des biens ; - Accompagner la reconstruction.
Soutien administratif aux sinistrés	<p>Cellule logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un soutien juridique pour les personnes sinistrées (appui de leurs demandes de reconnaissance du sinistre, soutien administratif, (...))
Désactivation de la Cellule Communale de Crise	<p>Le DOS décide de la désactivation de la CCC.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il en informe la préfecture